

Communauté de Communes ALBRET COMMUNAUTE

2026-

DECISION DU PRESIDENT

N° : DEC-097-2026

Objet : AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONVENTION POUR L'AIDE FINANCIERE DE L'ETAT ANNEE 2026

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts d'Albret Communauté,

Vu la compétence Aire d'accueil des gens du voyage - Réalisation des propositions du schéma départemental d'accueil des gens du voyage pour le territoire communautaire - Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,

Vu la délibération n°DE-048-2026 du 22 avril 2026, exécutoire au 23 avril 2026, portant délégation du Conseil Communautaire au Président de la Communauté de Communes Albret Communauté (CCAC) ;

Vu la délibération n° DE-166-2019 du 18 décembre 2019 portant approbation du schéma départemental d'accueil des gens du voyage,

Considérant l'ouverture de l'aire d'accueil des gens du voyage au lieu-dit « Petre » à Nérac depuis le 1^{er} octobre 2020,

Considérant la convention annuelle ayant pour objet de déterminer les modalités de l'aide financière de l'Etat, dénommée « aide au logement temporaire 2 » (ALT2) prévue par l'article L851-1 du Code de la Sécurité Sociale et des articles R 851-2, R 851-5, R 851-6 pour la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage,

Le Président de la Communauté de Communes Albret Communauté,

DECIDE

Article 1 : de signer la convention financière « aide au logement temporaire 2 » avec l'Etat pour l'année 2026.

Fait à NERAC le, 09 JUIL. 2026

Le Président,

Alain LORENZEN

Publié le : 10 JUIL. 2026



Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, CS 21 490 (9, rue Tastet 33063 Bordeaux) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

En application de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, Il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du conseil communautaire.